



Rapport d'instruction

Dossier ADEME N°: 1228C0174

Dossier OEC/CTC N°: 12_81

Maître d'ouvrage - raison sociale	SAEM SEMEXVAL	
Adresse	BP 90 83 163 La Valette du Var Cedex	
CODE NAF	4110 D	
SIRET	338 562 143 00010	
Responsable Légal	M. ROSSI Joseph (Directeur)	
Opération	Installation de systèmes de production d'ECS solaires sur 3 immeubles d'habitations totalisant 50 logements locatifs sociaux,	
Lieu de réalisation	Lucciana (Haute-Corse)	
Date prévisionnelle de réalisation	Date prévisionnelle de début d'opération : avril 2013 Date prévisionnelle de fin d'opération : septembre 2015	
CPER 2007-2013	ProDEME (ADEME/CTC)	
Dossier instruit par l'OEC dans le cadre du PO FEDER	oui	
Dossier instruit par l'ADEME dans le cadre du Grenelle	non	
Instructeurs :		
ADEME :	LEGRAND Christophe	MARIANI Christian
Gestionnaires :		
ADEME :	ELIORRAGA Julie	OEC/CTC : ROCCA SERRA Muriel

ADEME		OEC / CTC	
Date de la demande	07/07/2011	Date de la demande	07/07/2011
Date de réception	14/09/2012	Date de réception de la demande	12/07/2011
Date d'accusé de réception	24/09/2012	Date AR du dossier complet	02/10/2012
Date comité de gestion	15/07/2013	Date comité de gestion	15/07/2013

MAITRE D'OUVRAGE	
Type de maître d'ouvrage	Privé
Dans le cas d'une entreprise, au sens communautaire du terme, l'entreprise est :	Moyenne
Situation du maître d'ouvrage au regard de la TVA	Assujetti (TVA récupérée)
Financement	Prêt bancaire

CADRE DE L'OPERATION	
Secteur	Concurrentiel
Dans le cadre d'une opération en secteur concurrentiel, réglementation applicable	Autre (à préciser)
	Suivant convention PRODEME 2012

MOTIVATIONS DES INSTRUCTEURS	
ADEME	Cette opération répond aux objectifs du PRODEME (fiche 4 : Solaire thermique). Ce projet participera à la politique de développement des énergies renouvelables et permettra d'éviter l'émission de près de 14 tonnes équivalent CO2 chaque année dans l'atmosphère.
CTC / OEC	Cette opération est éligible à la mesure 2.3 du PO FEDER suivant les conditions définies dans la Convention PRODEME. Celle-ci prévoit des actions relatives aux énergies renouvelables en particulier l'utilisation d'énergie solaire thermique (fiche n°4) pour la production d'eau chaude sanitaire dans le collectif et le tertiaire.

ANNEXE TECHNIQUE

Convention N°1228C0174

Dossier PRODEME N°12_83

Contexte :	Dans le cadre de la concession d'aménagement qui lui a été consentie par la commune de Lucciana pour l'aménagement et la construction d'un éco-quartier, la SAEM Semexval souhaite utiliser un système solaire en combinaison avec des chaudières gaz pour alimenter les immeubles en eau chaude sanitaire. Par ailleurs, les immeubles construits seront au niveau de performances énergétiques BBC et seront proposés à la location sous critères sociaux.
-------------------	--

Lieu de réalisation :	Lucciana (Haute-Corse)
------------------------------	------------------------

Description technique de l'opération :	<p>Fourniture et pose d'un système de production d'eau chaude sanitaire solaire pour 2 des 3 bâtiments totalisant 50 logements, et répartis de la manière suivante:</p> <ul style="list-style-type: none">- bat A: 28 capteurs de 2,32 m², 1 ballon de stockage de 3 000 litres- bat B: -- bat C: 14 capteurs de 2,32 m², 1 ballon de stockage de 3 000 litres <p>Energie substituée : 100 % Electricité; 0 % Gaz réseau; 0 % Gaz cuve; 0 % Fioul</p>
---	---

Indicateurs	ENR : Production énergie finale (kWh/an)	EnR : Energie finale économisée (kWh/an)	Emissions teqCO2/an	Energie primaire économisée (tpe/an)	Energie primaire économisée (tep/an)
	SO		51 806	14	-
Hypothèses	<p>1MWh électrique substitué/produit équivaut à 0,765 teqCO₂, 0,243 tpe, 0,232 tep 1MWh gaz substitué équivaut à 0,223teqCO₂, 0,0862 tep (remarque si Gaz réseau + 10% pertes) 1MWh fioul substitué équivaut à 0,273teqCO₂,0,086 tep teqCO₂ : tonne équivalent CO₂; tpe : tonne pétrole évitée; tep : tonne équivalent pétrole (Convention)</p>				

Echéancier prévisionnel de réalisation	<p>Date prévisionnelle de début d'opération : Avril 2013 Date prévisionnelle de fin d'opération : Septembre 2015</p>
---	--

Contenu du rapport final	<p>Rapport d'exécution Photo de l'installation Fiche technique de l'installation Factures acquittées et justificatifs de paiement</p> <p>Le rapport final d'exécution devra parvenir au financeur au moins 45 jours avant la fin d'exécution de la décision.</p>
---------------------------------	--

ANNEXE FINANCIERE

Convention N°1228C0174

Dossier PRODEME N°12_83

1 - Coût total de l'opération et détail estimatif des dépenses éligibles

	Coût (€HT)	Dépense éligible
Batiment A		
Etude Plans DCE	3 500,00	0,00
Capteurs solaires	49 920,00	49 920,00
ballons stockage avec accessoires	8 850,00	8 850,00
kit hydraulique et accessoires	7 200,00	7 200,00
distribution solaire (tube cuivre isolé)	7 800,00	0,00
alimentation eau-antigel	2 450,00	2 450,00
Hydraulique en chaufferie et sous-station	1 500,00	1 500,00
alimentation électrique	450,00	450,00
Sous-total Bât A	81 670,00	70 370,00
Batiment C		
Capteurs solaires	24 960,00	24 960,00
ballons stockage avec accessoires	8 850,00	8 850,00
kit hydraulique et accessoires	7 200,00	7 200,00
distribution solaire (tube cuivre isolé)	5 850,00	0,00
alimentation eau-antigel	2 450,00	2 450,00
Hydraulique en chaufferie et sous-station	1 500,00	1 500,00
alimentation électrique	450,00	450,00
Sous-total Bât C	51 260,00	45 410,00
TOTAL	132 930,00	115 780,00

2 - Modalités de calcul de l'aide / Détermination du montant de l'aide

Les aides attribuées s'inscrivent dans le cadre de la mesure 2,3 du PO FEDER et selon les modalités définies dans le documents "Convention PRODEME 2012", notamment la fiche 4 relative à l'utilisation des EnR et plus particulièrement du solaire thermique pour la production d'eau chaude sanitaire dans les habitations. **Cette aide ne pourra être cumulée avec des Certificats d'Economie d'Energie (CEE)**

Le bénéficiaire est une exploitation personnelle qui récupère la TVA.

2.1 - Détermination du coût admissible (assiette) pour chaque poste**• Eau chaude sanitaire solaire**

Le coût admissible correspond au surcoût de l'installation solaire (dépenses éligibles à justifier et plafonnées) par rapport à un investissement de référence :

Coût de l'investissement solaire (= dépenses éligibles à justifier) :	115 780,00 €
Investissement de référence (chiffre donné par le maître d'ouvrage)	18 200,00 €
► Eau chaude sanitaire solaire: Coût admissible	97 580,00 €

Détermination du plafond de l'aide (1 500 €/m ² de capteurs)	m ² de capteurs: 104,4	156 600,00 €
	Assiette éligible	97 580,00 €

2.2 - Détermination du montant de l'aide

	Coût admissible (assiette €HT)	Taux de subvention	Aide PRODEME maximale (ADEME + CTC) + UE (Feder) (€)
Eau chaude sanitaire solaire	97 580,00	55%	53 669,00
TOTAL	97 580,00	55%	53 669,00

2.3 - Récapitulatif

	Coût de l'opération (€HT)	Dépenses éligibles à justifier (€HT)	Coût admissible (assiette en €HT)	Aide CTC (€)	Aide (€)	Aide FEDER (€)
Eau chaude sanitaire solaire	132 930,00	115 780,00	97 580,00	53 669,00	0,00	0,00
TOTAL	132 930,00	115 780,00	97 580,00	53 669,00	0,00	0,00

Pour des facilités de gestion, l'aide est portée par la CTC et a fait l'objet d'un accord du partenaire conformément au dispositif d'aide arrêté en commun avec l'ADEME.

3 - Plan de financement prévisionnel• Sur le coût de l'opération :

CTC	53 669,00 €	40,4%
	0,00 €	0,0%
FEDER	0,00 €	0,0%
Bénéficiaire	79 261,00 €	59,6%
TOTAL	132 930,00 €	100,0%

• Sur le coût admissible :

CTC	53 669,00 €	55,0%
	0,00 €	0,0%
FEDER	0,00 €	0,0%
Bénéficiaire	43 911,00 €	45,0%
TOTAL	97 580,00 €	100,0%